



CARMAT annonce ses résultats annuels 2024

Paris, le 29 avril 2025 – 7h00 CEST

CARMAT (FR0010907956, ALCAR, éligible PEA-PME), concepteur et développeur du cœur artificiel total le plus avancé au monde (la « Société » ou « CARMAT »), visant à offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, annonce aujourd'hui ses résultats annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024¹.

- **Résultats 2024**

Compte de résultat simplifié (en millions d'euros)	2024	2023
Chiffre d'affaires	7,0	2,8
Résultat d'exploitation	-49,2	-52,5
Résultat financier	-3,2	-3,1
Résultat exceptionnel	-0,6	0,0
Crédit d'Impôt Recherche	1,7	1,7
Perte nette	-51,4	-53,9

Le chiffre d'affaires 2024 de la Société s'élève à 7,0 M€, correspondant à la vente de 17 prothèses dans le cadre commercial (en Allemagne, Italie, Espagne et Pologne) et de 25 prothèses dans le cadre de l'étude EFICAS en France.

Dans un contexte de dépenses maîtrisées, la perte d'exploitation de l'exercice 2024 s'élève à 49,2 M€ en légère amélioration par rapport à celle de l'exercice précédent (-52,5 M€).

En 2024, CARMAT a consacré l'essentiel de ses efforts et ressources à :

- son développement commercial en Europe ;
- la poursuite de l'étude clinique EFICAS en France ;
- la mise en œuvre des actions nécessaires en vue de la reprise de l'étude EFS (Early Feasibility Study) aux Etats-Unis ;
- la consolidation et l'amélioration continue de sa supply-chain ;
- le renforcement de sa structure financière.

Après prise en compte du résultat financier (-3,2 M€), du résultat exceptionnel (-0,6 M€), et du Crédit Impôt Recherche de 1,7 M€, la perte nette de 2024 s'élève à 51,4 M€ en amélioration de 2,5 M€ par rapport à celle de 2023 (53,9 M€).

¹ Les comptes annuels 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 avril 2025. Les procédures d'audit par le commissaire aux comptes de la Société ont été réalisées, et son rapport est en cours d'émission. La Société prévoit de publier son document d'enregistrement universel 2024 (incluant le rapport financier annuel) dès réception du rapport du commissaire aux comptes, anticipée le 30 avril 2025.



S'agissant des faits marquants de l'année 2024, le lecteur est invité à se reporter au [communiqué de presse dédié publié par la Société le 8 janvier 2025](#), ainsi qu'aux autres communiqués de presse publiés depuis, tous disponibles sur le site internet de la Société (www.carmatsa.com).

- **Trésorerie et structure financière**

Trésorerie et horizon de financement

Au 31 décembre 2024, la trésorerie de la Société s'établit à 4,7 M€ (contre 8,0 M€ à la clôture de 2023).

Son évolution au cours de l'année 2024 s'explique par les flux suivants :

(en millions d'euros)	2024	2023
Flux de trésorerie d'exploitation	-43,3	-53,5
Flux de trésorerie lié aux investissements	-1,4	-4,9
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	41,4	15,0
Variation de trésorerie	-3,3	-43,4

La Société a, en 2024, réduit de 23% (soit -13,7 M€) sa consommation de trésorerie d'exploitation et d'investissements, par rapport à 2023. Celle-ci s'est ainsi établie à 3,7 M€ par mois en 2024, contre 4,9 M€ par mois en 2023.

Sur le plan des flux de financement, la Société a au cours de 2024 :

- réalisé trois augmentations de capital pour un montant brut total de 42,8 M€ (16,5 M€ en janvier, 16,0 M€ en mai et 10,3 M€ en septembre) ;
- perçu la dernière tranche (0,3 M€) de la subvention d'un montant total de 1,4 M€ (dite «CAP23») accordée à CARMAT dans le cadre de l'appel à projets « Plan de Relance pour l'industrie – Secteurs Stratégiques » ;
- obtenu 2,5 M€ via l'utilisation de la ligne de financement flexible en fonds propres mise en place le 5 juillet 2024 avec Vester Finance, et
- versé 0,7 M€ au titre des intérêts dus sur ses prêts bancaires (emprunt BEI, et prêts garantis par l'Etat ou « PGE »).

CARMAT a par ailleurs réalisé, post-clôture, le 31 janvier 2025, une levée de fonds d'un montant total brut de 9,7 millions d'euros².

La Société a également mis en place, le 26 mars 2025, une ligne de financement flexible en fonds propres avec IRIS Capital Investment (« IRIS ») portant sur un nombre maximal de 9.000.000 actions (soit environ 15% de son capital), sur une durée de 24 mois³.

Compte tenu de ces éléments, les ressources financières certaines dont dispose CARMAT devraient lui permettre de financer ses activités, selon son business-plan actuel, jusque mi-juin 2025.

Endettement financier net

Le 22 mars 2024, la Société a conclu avec l'ensemble de ses créanciers financiers (Banque Européenne d'Investissement « BEI », BNP Paribas « BNPP » et Bpifrance « BPI »), un accord portant sur de nouvelles modalités de remboursement de ses prêts bancaires⁴.

² Se reporter au communiqué de presse dédié publié par la Société le 31 janvier 2025.

³ Se reporter au communiqué de presse dédié publié par la Société le 27 mars 2025.

⁴ Se reporter au communiqué de presse dédié publié par la Société le 22 mars 2024.



Compte tenu de cet accord, l'endettement financier net de CARMAT au 31 décembre 2024 est de 53,1 M€ et s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
+ Passif financier long-terme	55,5	57,4
+ Passif financier court-terme*	2,3	0,2
- Trésorerie	-4,7	-8,0
Endettement financier net	53,1	49,6

* Échéance inférieure ou égale à 12 mois

Le passif financier de la Société inclut :

- le principal restant dû et les intérêts courus sur l'emprunt contracté auprès de la BEI pour un total de 24,8 M€⁵,
- le principal restant dû et les intérêts courus sur les deux prêts garantis par l'Etat, pour un total de 9,5 M€⁶ ;
- ainsi que les intérêts relatifs aux avances remboursables obtenues pour l'une, auprès de Bpifrance (avance remboursable de 9,9 M€) et pour l'autre, dans le cadre du plan «France 2030» (avance remboursable de 0,1 M€).

Le passif financier à court-terme recouvre pour l'essentiel les remboursements dus au titre des PGE en 2025.

*
* *

Les comptes annuels 2024, établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation, ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 avril 2025. Les procédures d'audit par le commissaire aux comptes ont été réalisées et son rapport est en cours d'émission. La Société prévoit de publier son document d'enregistrement universel 2024 (incluant le rapport financier annuel), dès réception du rapport du commissaire aux comptes, anticipée le 30 avril 2025.

A la date du présent communiqué de presse, la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles ne sont pas suffisants pour assurer le financement de CARMAT sur les 12 prochains mois. La Société estime sur la base de son business-plan actuel, son horizon financier à mi-juin 2025, et son besoin de financement à 12 mois à environ 35 M€.

CARMAT travaille activement sur différentes options de financement de manière à sécuriser, à court terme, les ressources financières nécessaires à la poursuite de ses activités au-delà de juin 2025. Plus spécifiquement, la Société estime sur la base de l'état actuel de ses démarches, et discussions en cours avec différents investisseurs potentiels, qu'elle devrait être en mesure de réaliser d'ici mi-juin 2025, une augmentation de capital lui permettant d'étendre son horizon de financement de plusieurs mois, étant précisé qu'elle estime que ses développements récents (multiplication des ventes par 2,5 entre le premier trimestre de 2024 et le premier trimestre de 2025, finalisation très prochaine des recrutements dans le cadre de l'étude EFICAS, obtention début avril 2025 de l'autorisation conditionnelle de la FDA d'initier la seconde cohorte de l'étude EFS aux Etats-Unis, publications récentes dans des revues scientifiques de renom ...) sont de nature à faciliter cette opération.

CARMAT ne peut toutefois pas garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir dans les délais requis les financements nécessaires pour répondre à ses besoins. Cette situation engendre une incertitude significative sur la continuité d'exploitation de la Société.

⁵ Y compris Tranche 1 de l'emprunt BEI, actuellement en cours d'équitization.

⁶ PGE contractés pour l'un auprès de BNP Paribas, et pour l'autre auprès de Bpifrance.



Si la Société ne parvient pas à obtenir les financements nécessaires, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

...

A propos de CARMAT

CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La Société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé, Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Aeson® est commercialement disponible dans l'indication de « pont à la transplantation » dans l'Union-Européenne et dans les autres pays qui reconnaissent le marquage CE. Aeson® est également actuellement évalué dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité aux Etats-Unis. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne avec son siège social de Vélizy-Villacoublay et un site de production à Bois-d'Arcy. La Société s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes hautement spécialisées. Elle est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (Mnémo : ALCAR / ISIN : FR0010907956).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carmatsa.com et suivez nous sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/carmat).

...

CARMAT
Stéphane Piat
Directeur Général

Pascale d'Arbonneau
Directeur Général Adjoint
& Directeur Administratif et Financier

Tél. : 01 39 45 64 50
contact@carmatsas.com

NewCap
Relations Presse

Nicolas Merigeau
Arthur Rouillé

Tél. : 01 44 71 94 98
carmat@newcap.eu



Libellé : **CARMAT**
ISIN : **FR0010907956**
Mnémonique : **ALCAR**

NewCap
Communication Financière
et Relations Investisseurs

Dusan Oresansky
Jérémy Digel

Tél. : 01 44 71 94 92
carmat@newcap.eu

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays.

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs et perspectives. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes, dont ceux décrits dans son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro D.24-0374, tel que mis à jour par un amendement au document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 17 septembre 2024 sous le numéro D. 24-0374-A01 (ensemble le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** »), disponibles sans frais sur les sites Internet de CARMAT (www.carmatsa.com/fr/) et de l'AMF (www.amf-france.org).

L'attention des lecteurs est tout particulièrement attirée sur le fait que l'horizon de financement actuel de la Société est limité à mi-juin 2025 (hors prise en compte de la ligne de financement flexible en fonds propres signée avec IRIS annoncée le 27 mars 2025), la Société étant également soumise à d'autres risques ou incertitudes, tels que sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement de sa production et de ses ventes, le rythme et les résultats des essais cliniques en cours ou prévus, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, l'évolution de la réglementation, des risques industriels et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les déclarations prospectives mentionnées dans le présent communiqué pourraient ne pas être atteintes en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude inconnus ou qui ne sont pas considérés par la Société comme importants et spécifiques à ce jour.



Aeson[®] est un dispositif médical implantable actif commercialement disponible dans l'Union-Européenne et autres pays reconnaissant le marquage CE. Le cœur artificiel total Aeson[®] est destiné à remplacer les ventricules du cœur natif et est indiqué en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire terminale (classes Intermacs 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La décision d'implantation et la procédure chirurgicale doivent être exécutées par des professionnels de santé formés par le fabricant. La documentation (manuel du clinicien, manuel du patient et livret d'alarmes) doit être lue attentivement pour connaître les caractéristiques d'Aeson[®] et les informations nécessaires à la sélection du patient et à une bonne utilisation (contre-indications, précautions, effets secondaires) d'Aeson[®]. Aux États-Unis, Aeson[®] est actuellement exclusivement disponible dans le cadre d'un essai clinique de faisabilité approuvé par la Food & Drug Administration (FDA).